



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 295 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 295 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 2^e JOUR D'AOÛT 2017

Pierre-Alain Bouchard
Greffier